



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

Conditions générales de vente

Conditions générales de fourniture du Service de téléphone mobile SIM+ au 01/01/2015

Article 1: Champ d'Application et Opposabilité

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, " CGV ") régissent toutes les commandes et tous les contrats de vente conclus entre la société FRANCE COMMUNICATION, SAS au capital de 400 000 euros, RCS Bordeaux 422 014 308 000 31, ayant son siège à Z.A. des Mondaults - 10, avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC, (ci-après, " l'Opérateur ") et ses clients, acheteurs non professionnels (ci-après, " le Client "), qui désirent acquérir les produits proposés à la vente par l'Opérateur sur son site Internet « www.simplus.fr » et ses points de vente.

L'Opérateur a notamment pour activité des Services de téléphonie mobile en association avec la vente sous la marque " SIM + ", des cartes SIM et des téléphones.

Les présentes conditions générales de vente, les conditions générales de fourniture du Service de téléphone mobile SIM+ ainsi que les conditions tarifaires sont celles en vigueur au jour de la passation de la commande. Les CGV sont soit remises au Client lorsque la commande est passée dans un point de vente, soit portées à sa connaissance par voie électronique pour lui permettre de conclure son contrat d'abonnement en toute connaissance de cause lorsque la commande est passée sur le site Internet ou par téléphone.

Ces conditions sont librement accessibles à tout moment sur le Site Internet et prévaudront, le cas échéant sur tout autre document contradictoire.

Il est par ailleurs rappelé que le Client ne peut conclure de contrat d'abonnement sans avoir préalablement déclaré, au moyen d'une case à cocher, avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente ainsi que les conditions générales de fourniture du Service de téléphone mobile SIM+ et les conditions tarifaires en avant la mise en œuvre de la procédure de la commande, et les avoir acceptées dans leur intégralité et sans réserve.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'Opérateur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Toute condition contraire posée par le Client est, à défaut d'acceptation écrite de l'Opérateur, inopposable à celui-ci, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance (en ce notamment comprises ses Conditions Générales d'Achat).

Le fait que l'Opérateur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque conditions des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette condition.

Tout projet de modification du Contrat est communiqué par FRANCE COMMUNICATION au Client au moins un mois avant son entrée en vigueur. Le Client peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification. Dans les zones couvertes par les réseaux GSM/GPRS/EDGE/3G/3G+ exploités par les opérateurs hôtes, l'Opérateur fournit un service de radiocommunication permettant au Client, sous réserve de paiement,



L'OPÉRATEUR MOBILE LOW COST

d'émettre et de recevoir des communications vocales, de type texte, multimédia ou data au moyen de la carte SIM fournie par la Société et installée dans un téléphone mobile compatible, GSM 900/1800, et préalablement déverrouillé (desimlocké).

Article 2 : Prise de commande – Modification et Annulation

La souscription s'effectue sur le Site Internet ou tout autre site marchand partenaire de l'Opérateur, par téléphone, ou encore directement auprès d'un point de vente agréé par l'opérateur.

La souscription est réservée aux personnes physiques majeures et aux personnes morales, dans la limite maximale de trois souscriptions par personne. Le Client reconnaît avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Par ailleurs, la souscription est réservée aux personnes résidant en France métropolitaine. Les documents nécessaires pour la prise de commande sont les suivants :

- Pour les personnes morales : un extrait RCS de moins de trois mois, un chèque annulé, un pouvoir habilitant à contracter au nom de la société, ainsi que la photocopie recto verso d'une pièce d'identité du représentant légal de la société, une adresse email
- Pour les personnes physiques : la photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité, pour les étrangers la photocopie recto verso de leur carte de résident, un justificatif de domicile (quittance de loyer, factures d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe), un chèque annulé et un relevé d'identité bancaire (RIB) en cas de règlement par prélèvement automatique, une adresse email.

Toutes modifications de ces informations (changement de compte bancaire, changement d'adresse) doivent impérativement faire l'objet d'une information par le Client à l'Opérateur, dans les dix (10) jours.

L'Opérateur adressera systématiquement au Client par courrier simple ou par email une confirmation de commande.

La confirmation de commande désignera les Services et produits et leur référence, la date d'expédition prévue, l'abonnement choisi, ainsi que les Conditions Générales de Ventes.

En cas d'erreur dans la confirmation de commande, le Client doit adresser une nouvelle demande de confirmation d'ordre à l'Opérateur, que celui-ci adressera par tout moyen.

L'Opérateur se réserve le droit de refuser toute commande en cas de motif légitime, en application des dispositions de l'article L.122-1 du Code de la consommation.

Les motifs légitimes pouvant justifier un refus de commande de l'Opérateur sont les suivants :

- la mauvaise foi du client ;
- la demande anormale du client ;
- l'indisponibilité du produit commandé.

Le Client peut vérifier l'état de sa commande auprès du Service Client, en ligne.



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

Les informations en rapport avec la commande font l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est FIA-NET S.A. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

FIA-NET S.A. et la SAS France Communication sont les destinataires des données en rapport avec la commande. La non-transmission des données en rapport avec la commande empêche la réalisation et l'analyse de votre transaction. En cas de résultat négatif de cette analyse entraînant un risque d'impayé, le Client s'engage à verser à France Communication le dépôt de garantie visé à l'article 5. La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par FIA-NET S.A.

Article 3 : Droit de rétractation

En cas de vente à distance et conformément aux articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation, le Client peut se rétracter dans le délai de quatorze (14) jours ouvrés à compter de la réception des produits, étant rappelé que lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant..

Pour exercer ce droit, le Client doit adresser à l'Opérateur avant l'expiration du délai, soit le formulaire de rétractation mis à sa disposition, soit toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter à l'adresse suivante : ZA des Mondaults, 10, avenue des Mondaults, 33270 FLOIRAC.

Les produits doivent être retournés à l'adresse ci-dessus dans leur emballage d'origine, complet et en parfait état. Le Client doit notamment retourner la carte SIM sur son support plastique, non utilisée, à ses frais par lettre recommandée avec avis de réception à l'Opérateur dans le délai mentionné. En cas d'exercice du droit de rétractation conforme aux dispositions précitées, l'Opérateur remboursera le Client de toutes les sommes versées dans un délai maximal de quatorze jours (14) ouvrés à compter de la réception par l'Opérateur, des produits retournés.

Le Client déclare être informé qu'en cas de portabilité du numéro, il se peut que la rétractation ait pour conséquence la perte du numéro porté.

Article 4 : Paiement - Modalités

Les conditions de tarification sont détaillées dans la Fiche Tarifaire disponible sur le site Internet www.simplus.fr, dont le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions.

Les factures mensuelles émises par la société FRANCE COMMUNICATION sont immédiatement exigibles à compter de leur réception.

Le prix de vente des téléphones portable sera intégralement payé lors de la souscription.

Le prix est payable par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- carte bancaire ;



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

- chèque bancaire. La commande ne sera traitée qu'à réception du chèque et après validation.

Tous les frais liés à l'émission des paiements par le client sont à la charge de celui-ci. Le paiement est effectif par l'encaissement aux échéances et non par la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer.

Tout défaut ou retard de paiement par rapport à la date d'échéance figurant sur la facture est susceptible d'entraîner (à la seule discrétion de l'Opérateur) :

- « la suspension du Service. Cette suspension interviendra sous quarante-huit (48) heures en cas de non-régularisation après notification. Le Client sera informé de la suspension du Service par email ou par voie postale en cas d'absence d'adresse email du Client. Cette suspension entraînera les conséquences prévues à l'article 11 »
- la résiliation de plein droit du contrat quarante-huit (48) heures après une mise en demeure infructueuse par email, ou par voie postale en cas d'absence d'adresse email du Client. Cette résiliation entraînera les conséquences prévues à l'article 12.

Le Client doit rembourser tous frais exposés par l'Opérateur au titre de la conservation de la créance et du recouvrement des sommes dues, y compris les émoluments des officiers ministériels, dans la mesure où ces frais de recouvrement ont été entrepris avec un titre exécutoire.

Ces frais sont composés des frais postaux, frais de procédure, frais de greffe et frais d'huissier.

En aucun cas le Client ne peut suspendre ses paiements ou procéder à une compensation sans l'accord préalable ou écrit de l'Opérateur.

Article 5 : Prix - Dépôt de garantie

Les produits sont fournis au tarif en vigueur à la date de passation de la commande, le Client déclarant avoir pris connaissance des tarifs avant de contracter.

Tout changement de prix de la marchandise ou de l'abonnement sera applicable immédiatement à toute commande ultérieure.

En cas de demande de désactivation, moins de six (6) mois après l'acquisition d'un téléphone portable, du dispositif technique empêchant l'utilisation du téléphone vendus par l'Opérateur par l'intermédiaire d'autres opérateurs, celle-ci est facturée au prix de l'appareil neuf à la date de la remise au client, excepté dans le cadre d'un abonnement sans engagement où cette désactivation est possible gratuitement à compter du premier jour de la souscription.

Un dépôt de garantie de 700 € pourra être exigé, en cas de paiement autre que par prélèvement automatique ou carte bancaire. Ce dépôt de garantie sera intégralement restitué au Client à la fin du contrat dans un délai maximal de huit (8) jours francs à compter du paiement des sommes dues à l'Opérateur.



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

Conditions tarifaires de l'activation des numéros internationaux :

Un dépôt de garantie pourra être demandé pour certains types d'appels :

Appels émis à partir de France Métropolitaine :

- Vers l'Europe 50 €
- Vers l'Europe élargie et le Maghreb 100 €
- Vers les autres zones et satellites 150 €

Appels émis à partir d'une zone située hors de France Métropolitaine :

- Depuis l'Europe 50 €
- Depuis l'Europe élargie et le Maghreb 100 €
- Depuis les autres zones et satellites 150 €

Article 6 : Livraison

Les livraisons sont effectuées uniquement en France métropolitaine à l'adresse de livraison indiquée par le Client.

L'Opérateur ne saurait être tenu pour responsable du défaut de livraison en cas de renseignement inexact ou incomplet de la part du Client.

L'Opérateur s'engage à respecter les délais d'expédition de la carte SIM indiqués lors de la commande. En cas de dépassement des délais de livraison, l'Opérateur en informe le Client par tout moyen.

Si les produits commandés n'ont pas été livrés dans le délai indiqué par l'Opérateur, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite dans les conditions prévues aux articles L.138-2 et L.138-3 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

La carte SIM doit être activée, grâce au code PIN fourni par l'Opérateur, dans un délai de trente (30) jours à compter de sa réception.

L'abonnement du Client démarrera à l'activation de la carte SIM de ce dernier.

A défaut d'activation de la carte SIM dans un délai de trente (30) jours, seuls les frais d'achat de la carte SIM seront facturés au Client.

Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de sa carte SIM.

Le téléphone portable est livré en même temps que la carte SIM.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations, notamment de règlement des factures de l'Opérateur.



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

Article 7 : Réception des marchandises - Réclamations

Il appartient au Client de vérifier l'état de la marchandise lors de la livraison de la commande avant de signer le bon de livraison et d'indiquer sur ce dernier sous forme de réserves manuscrites toute éventuelle anomalie concernant la livraison (perte, destruction totale ou partielle, avarie ou manquant, etc ...).

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur et/ou autres tiers responsables pour pouvoir y subroger les assureurs, le Client devra pour faire valoir ses droits et sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer par écrit de l'existence de vices apparents dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la réception de la Marchandise par le Client.

L'Opérateur, en vue d'évaluer le bien-fondé des réclamations qui lui sont adressées, pourra :

- examiner les marchandises sur site ou les faire examiner par son représentant. À cet égard, le Client devra laisser au tiers désignés par celui-ci toute facilité pour procéder à la contestation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.
- ordonner une expertise.
- autoriser le renvoi de la marchandise visée par la réclamation. En tout état de cause, ni l'autorisation donnée ni l'acceptation des retours impliquent une acceptation, ou la reconnaissance du bien-fondé d'une demande en dommages et intérêts formulée par le Client. Les marchandises devront impérativement comporter leurs références ainsi que le double de la confirmation d'ordre correspondante

L'Opérateur indiquera alors au Client si les marchandises doivent lui être retournées : dans ce cas l'Opérateur précisera au Client le transitaire auquel il doit confier les marchandises qui devront être retournée dans les quatorze (14) jours qui suivent les instructions de l'Opérateur, dans leur emballage d'origine et en parfait état.

Dans une perspective de traitement optimal des retours, le Client est invité à contacter l'Opérateur lorsqu'il souhaite procéder à un retour.

En cas de non-conformité ou de vices apparent de la marchandise livrée dûment constatés par l'Opérateur dans les conditions prévues ci-dessus, le Client obtiendra, au choix, soit un avoir net de taxes soit un remboursement par chèque, correspondant au montant de ladite marchandise.

En cas de perte ou de vol de la carte SIM, une nouvelle carte pourra être obtenue dans un délai de 10 jours ouvrés auprès de l'Opérateur au tarif en vigueur, détaillé dans la Fiche Tarifaire.

Toute réclamation doit être adressée au Service Client soit par courrier (FRANCE COMMUNICATION Service Clients - Z.A. des Mondaults - 10, avenue des Mondaults - 33270 FLOIRAC), soit par téléphone (05 40 16 31 05), soit par courrier électronique (support@simplus.fr).

Article 8 : Responsabilités - Garantie



L'OPÉRATEUR MOBILE LOW COST

Toutes informations reçues ou transmises par le Client le sont sous sa seule responsabilité.

Le Client reconnaît qu'il sera seul responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux droits de tiers, notamment en cas de téléchargement illicite ou de streaming à partir de son téléphone mobile.

Le Client reconnaît que la durée moyenne d'établissement d'un appel est de 5 secondes.

En cas d'interruption totale du Service, l'Opérateur s'engage à le rétablir dans un délai maximal de deux jours ouvrable.

Les Produits fournis par l'Opérateur bénéficient conformément aux dispositions légales de

8.1 Garantie légale de conformité :

Article L211-4 du Code de la Consommation :

L'Opérateur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance.

L'Opérateur répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5 du Code de la Consommation :

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1) Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- Correspondre à la description donnée par l'Opérateur et posséder les qualités que celui-ci a présentées au Client sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par l'Opérateur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2) Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par le Client, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12 du Code de la Consommation :

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien.

8.2 Garantie légale contre les vices cachés :

Article 1641 du Code Civil :

L'Opérateur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

que le Client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 alinéa 1er du Code Civil :

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par le Client dans un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice.

8.3 Garantie commerciale :

L'Opérateur garantit au Client le bon fonctionnement des téléphones portables pendant une durée de douze mois à compter de la réception, sous réserve que soit fournie la facture d'achat et que le défaut de fonctionnement du produit ne relève pas d'un vice apparent décelable à réception, qui aurait dû faire l'objet d'une réclamation dans les conditions et suivant les modalités décrites à l'article 7.

Au titre de cette garantie, l'Opérateur s'engage à réparer ou à remplacer le produit défectueux

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre que sous réserve que soit restituée à l'Opérateur l'intégralité des produits et accessoires livrés au Client dans leur emballage d'origine permettant d'identifier la référence desdits produits et de la commande.

8.4 Clauses limitatives de responsabilité

TOUTE GARANTIE EST EXCLUE EN CAS DE MAUVAISE UTILISATION, NEGLIGENCE OU DEF AUT D'ENTRETIEN DE LA PART DU CLIENT, COMME EN CAS D'USURE NORMALE DU BIEN, OXYDATION, PENETRATION DE LIQUIDE, D'ACCIDENT OU DE FORCE MAJEURE, OU EN CAS DU FAIT D'UN TIERS REVETANT LES CARACTERISTIQUES DE LA FORCE MAJEURE.

Article 9 : Clause de réserve de propriété

L'Opérateur conserve la propriété de la marchandise vendue jusqu'au paiement intégral et effectif du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la résolution de la marchandise et du Service aux risques et périls du Client.

Ces conditions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison de la marchandise, des risques de perte et de détérioration des biens soumis à réserve de propriété, ainsi que de la responsabilité de tout dommage ou préjudice qu'ils pourraient causer, qu'elle qu'en soit la cause.

Article 10 : Condition d'utilisation du Service

Le Service peut être souscrit :

- A titre personnel et familial, ou
- A titre professionnel mais pour une utilisation non commerciale

Le Client s'engage à utiliser le Service en fonction de la finalité de la souscription et à ne pas en faire un usage commercial (notamment en tant que passerelles d'acheminement



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

des appels, systèmes de numérotation automatique ou d'envoi groupé de SMS, MMS ou d'emails, etc.).

Le Client s'engage à ne pas transférer, à titre onéreux ou gratuit, le Service à un tiers, sans l'accord exprès de l'Opérateur.

Article 11 : Suspension du Service

L'Opérateur se réserve le droit de suspendre le Service, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, en cas :

- d'un usage commercial (notamment en tant que passerelles d'acheminement des appels, d'utilisation de systèmes de numérotation automatique ou d'envoi groupé de SMS, MMS ou d'emails),
- de non-paiement d'une facture ou de l'un de ses acomptes dans le délai requis (selon les modalités prévues à l'article 4),
- d'utilisation susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux droits de tiers, notamment en cas de téléchargement illicite ou de streaming à partir de son téléphone mobile.
- d'utilisation susceptible de perturber le réseau,
- de non-respect de la finalité de la souscription du Service, soit en cas de non activation de la carte SIM dans les conditions définies à l'article 6,
- de fausses déclarations lors de la souscription ou d'absence de déclaration de changement relatif à ces informations,
- de vol du téléphone mobile,
- de force majeure,
- de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles.

Ces mêmes circonstances particulières peuvent entraîner une suspension immédiate du service. Dans une telle hypothèse, un email ou un courrier en cas d'absence d'adresse email du Client sera adressé à ce dernier et l'Opérateur sera susceptible de limiter l'accès au service à la seule réception des communications, sans que le client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité.

En cas de suspension, quel que soit la cause, et même s'il s'agit d'un cas de force majeure (tel que le défaut de couverture du réseau dû notamment au retrait d'autorisations administratives ou à l'impossibilité de renouvellement d'un contrat avec un opérateur), le Client devra expressément demander la remise en Service de sa ligne lorsque les causes de la suspension auront disparues.

Article 12 : Résiliation

Le Contrat étant conclu pour une durée indéterminée, il peut être résilié à tout moment par l'une quelconque des parties, sans avoir à justifier d'un motif.

Cette résiliation prend effet à l'issue d'un délai de dix (10) jours francs à compter de l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Cependant, l'Opérateur se réserve le droit de résilier sans indemnité et après un préavis de quarante-huit (48) heures, le Service si l'une quelconque des causes de suspension du Service se maintient durant plus de huit jours.



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

Ce même droit est reconnu au Client. Le délai de préavis, en cas de résiliation du Service de la part du Client, est de dix (10) jours en application des dispositions de l'article L.121-84-2 du Code de la consommation.

Article 13 : Données personnelles

Le client accepte de communiquer les informations nécessaires à l'Opérateur. Tout renseignement indiqué lors de la conclusion du contrat de Service est traité automatiquement par un prestataire, la société PAYBOX. Le traitement automatique des données a pour objet de prévenir les accidents de paiement et la fraude. La communication de ces informations est nécessaire à la conclusion du contrat.

Par ailleurs, afin de lutter contre la fraude carte bancaire, l'Opérateur pourra transmettre à FIA-NET SA les données collectées dans les conditions définies à l'article 2.

Les informations à caractère personnel des clients sont recueillies par l'Opérateur en conformité avec les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite " Informatique et liberté ". France COMMUNICATION garanti au Client la confidentialité de ces données.

Les informations fournies peuvent être à tout moment modifiées ou supprimée par le Client.

Le client peut à toutes fins contacter directement l'Opérateur par email (contact@simplus.fr) ou par courrier (ZA des Mondaults, 10, avenue des Mondaults, 33270 FLOIRAC).

L'Opérateur met à la disposition de ses abonnés un annuaire d'abonnés. Le Client peut refuser d'y figurer. S'il accepte, il sélectionne les informations qu'il souhaite voir mentionner ou non.

L'Opérateur s'engage à ce que les renseignements fournis ne soient pas utilisés pour de la prospection commerciale sans l'accord exprès du Client.

L'Opérateur décline toute responsabilité en cas d'atteinte au secret des correspondances et/ou la protection de ces données en cas de force majeure, en cas de fait du tiers ou de fautes personnelle du Client.

Le Client reconnaît et accepte que l'Opérateur puisse lever le principe de confidentialité des correspondances privées sur simple demande des autorités judiciaires ou administratives.

Article 14 : Portabilité

Le Client peut obtenir le transfert de l'usage de son précédent numéro de téléphone portable. Pour pouvoir en bénéficier, le client, qui doit pouvoir justifier de ses droits sur la ligne grâce à un " Relevé Identité Opérateur ", doit confier un mandat à l'Opérateur de procéder à la résiliation de la ligne concernée auprès de l'ancien Opérateur.

Le Client reste tenu d'honorer les engagements souscrits auprès de précédent Opérateur.

Le portage du numéro du Client intervient dans un délai qui correspond au nombre de jours ouvrables entre, d'une part, l'obtention par l'Opérateur de la confirmation de



L'OPERATEUR MOBILE LOW COST

l'éligibilité de la demande de conservation du numéro par l'ancien opérateur mobile et, d'autre part, le portage effectif du numéro. Ce délai ne peut excéder un (1) jour.

La durée d'interruption du service le jour du portage ne sera pas supérieure à quatre (4) heures.

En cas de résiliation du Contrat, le Client peut demander auprès d'un nouvel opérateur le transfert du numéro de téléphone portable attribué par l'Opérateur.

Article 15 : Inexécution

Si l'Opérateur ou le Client d'abstenait, à un moment quelconque, d'exiger l'exécution par l'autre Partie de l'une de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales de Vente, son droit de l'exiger à tout moment par la suite n'en subsisterait pas moins intégralement.

De plus, le fait pour l'une des Parties de renoncer à se prévaloir de l'inexécution par l'autre Partie d'une clause des présentes, ne signifiera pas que ladite Partie a renoncé aux droits que lui confère ladite clause ou toute autre clause des Conditions Générales de Vente.

Article 16 : Dispositions finales

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Le Tribunal compétent en cas de litige sera celui du lieu de domicile du défendeur, ou, au choix du défendeur, du lieu de livraison effective du produit ou, du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées pour la livraison pour le Client et à l'adresse figurant sur le site pour l'Opérateur.



L'OPÉRATEUR MOBILE LOW COST

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Je soussigné, (Nom du Client) _____

Déclare par la présente me rétracter de ma commande.

Date de la commande : _____ / _____ / _____

Adresse du client : _____

N° de téléphone du client : |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Bordereau de rétractation - articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation,

Conditions pour annuler la commande :

- Compléter et signer ce formulaire
- L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception
- Utiliser l'adresse FRANCE COMMUNICATION E TELECOM – ZA des Mondaults, 10, avenue des Mondaults, 33270 FLOIRAC
- L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

(Signature du Client)